



**ARRÊTÉ N° 2024-093**

**PORTANT SUR L'AUTORISATION DE CIRCULATION  
D'UN PETIT TRAIN A VILLIERS-SUR-ORGE**

Direction des Services  
Techniques et de l'Urbanisme

N/REF : SM/SRD/24/238

**Le Maire de Villiers-sur-Orge,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211.1 à L 2213.4 ;

**VU** le Code de la Route ; notamment les articles R 411-17 à R 411-24 et R417-1 à R 417-13 ;

**VU** l'arrêté ministériel du 31 juillet 2002 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment son livre 1, 1ère et 8ème parties ;

**CONSIDERANT** que la société SOCIETE FRANCAISE D'ATTELAGE DE PUBLICITE ET D'ANIMATION, sise 37 rue Bonnières 78270 LA VILLENEUVE EN CHEVRIE va effectuer un parcours avec son petit train sur la commune de Villiers-sur-Orge, dans le cadre du marché de Noël qui se tiendra le samedi 7 décembre 2024 ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'assurer et garantir la sécurité des usagers ;

**ARRÊTE**

**Article 1** – La société SOCIETE FRANCAISE D'ATTELAGE DE PUBLICITE ET D'ANIMATION sera autorisée à effectuer sur la commune de Villiers-sur-Orge, un parcours avec son petit train, le **samedi 7 décembre 2024, de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.**

**Article 2** – Le petit train suivra le parcours suivant :

- Départ rue des Rios (au niveau de l'espace Colette)
- Rue Jean Jaurès
- Rue de la Seigneurie
- Rue Louise Michel
- Rue Louise Michel
- Rue de la Division Leclerc
- Rue de l'Europe
- Rue Albert Fouilleret
- Rue Jean-Baptiste Huet
- Rue Claude Monet
- Chemin des Sables
- Rue Albert Fouilleret
- Voie Saint-Marc
- Rue Emile Fontaine
- Rue Pasteur
- Rue Pierre Médéric
- Voie des Croix
- Route de Chasse
- Voie Saint-Marc
- Rue Salvador Allende
- Rue de la Seigneurie
- Résidence de la Seigneurie

**Article 3** – La vitesse du petit train sera d'environ 15km/h et s'arrêtera à 9 endroits définis sur le parcours pour prendre d'éventuels passagers :

- Rue des Rios
- Résidence de la Seigneurie
- Rue Jean Jaurès (parc des aviateurs)
- Rond-point de la Rue Louise Michel
- Square rue de l'Europe
- Rue Claude Monet
- Résidence du Parc
- Voie des Croix
- Maison Simon

**Article 4** – L'affichage de l'arrêté sur place, la mise en place de la signalisation temporaire et sa maintenance seront assurées par les services Techniques de la commune.

**Article 5** – Les dispositions résultant du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers au moyen des panneaux réglementaires conformes aux instructions de la réglementation routière en vigueur.

**Article 6**- Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Le Commissariat de Police de Sainte-Geneviève-des-Bois,  
La société SOCIETE FRANCAISE D'ATELAGE DE PUBLICITE ET D'ANIMATION,  
Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Villiers-sur-Orge,

Certifié exécutoire compte-tenu de sa publication le : 1<sup>er</sup> NOV. 2024

Fait à Villiers-sur-Orge, le 15 novembre 2024

Le Maire,



Gilles FRAYSSE

*En application des dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*